

Décision

Générale

colonial

Décision n° 445 accordant un retour par anticipation pour la France à Mme Gauthier.

n° 445

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance, organique du 18 septembre 1844 rendue applicable a la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les déplacements et passages des fonctionnaires coloniaux

Vula demande de rapatriement présentée par M. Gauthier (Fernand), comptable principal de 1re classe du cadre local des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un passage de retour par anticipation pour la France (Toulouse) est accordé à Mme Gauthier, épouse de M. Gauthier (Fernand), comptable principal de 1re classe du cadre local des travaux publics. Art. 2. — Mme Gauthier, accompagnée de sa fille âgée de 5 ans, rejoindra la métropole par première occasion aérienne; elle voyagera en 2e classe aux frais du budget local. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.